

**QUESTION ORALE DE M. MOHAMED OURIAGHLI, DÉPUTÉ DU GROUPE SOCIALISTE**

**À M. ALAIN MARON, CHARGÉ DE LA POLITIQUE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTE, AU SEIN DU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

Concernant « **L'évolution de l'offre de soins palliatifs à Bruxelles** »

*Bruxelles, le 4 février 2023*

Monsieur le Ministre,

La Belgique est pionnière dans le domaine des soins palliatifs. Les premières unités sont nées dans les années 1980, avec le concours notamment de la clinique Saint-Jean de Bruxelles. C'est le 14 juin 2002 que fut votée la loi faisant des soins palliatifs un droit accessible à tous, la même année que la loi relative à l'euthanasie.

Depuis lors, ce secteur est particulièrement sollicité, la demande de soins palliatifs demeure croissante et il est nécessaire de faire correspondre les réponses à l'évolution des besoins.

Les soins palliatifs sont organisés en milieu hospitalier, en maison de repos et à domicile et visent à améliorer la qualité de vie des patients et de leur famille face aux conséquences d'une maladie potentiellement mortelle. Rappelons que ce type de soins ne concerne pas uniquement les personnes âgées, il existe aussi des soins palliatifs pédiatriques.

A ce jour, 5 services sont agréés en vertu du Décret ambulatorioire du 5 mars 2009 de la Cocof, qui agréé également la fédération bruxelloise de soins palliatifs comme organisme de coordination et de représentation du secteur.

Le secteur estime que cet agrément est insuffisant et ne cadre pas toujours à l'évolution des besoins. J'en viens à mes questions :

- En-dehors des moyens extras dégagés en période de crise sanitaire, pouvez-vous nous renseigner sur les moyens financiers dédiés par la Cocof à ce secteur ?

- Vu le vieillissement de la population et l'augmentation des maladies chroniques, pouvez-vous nous dire quelles actions le Collège a-t-il mis en place pour répondre aux besoins grandissants ? Existe-t-il un état des lieux du secteur et de ses besoins réels, quelles en sont les grandes lignes ?
- Vous aviez annoncé qu'une rencontre entre le service de la santé et le secteur des soins palliatifs sera programmée en ce début d'année. Quels en sont les objectifs ?
- Enfin, vous travaillez sur une version améliorée du Décret ambulatoire. Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les réalisations effectives à ce jour ?

Je vous remercie pour vos éléments de réponse.



Mohamed OURIAGHLI  
Député